

Gérard Miège – Alain-Jacques Tornare

Suisse et France

Cinq cents ans de Paix perpétuelle



ÉDITIONS
CABÉDITA
2016

REMERCIEMENTS

Les auteurs et l'éditeur tiennent à témoigner leur reconnaissance à M. le Conseiller fédéral Didier Burkhalter, à M. Gian-Paolo Ravelli, ainsi qu'à toutes les personnes qui les ont soutenus dans la rédaction de cet ouvrage.

Couverture: Traité de paix perpétuelle de Fribourg.
Archives de l'État de Fribourg, Titre de France N 16

© 2016. Éditions Cabédita, route des Montagnes 13 – CH-1145 Bière
BP 9, F-01220 Divonne-les-Bains
Internet: www.cabedita.ch

ISBN 978-2-88295-761-0

Préface

« La géographie a fait de la Suisse et de la France des voisins ; l'histoire en a fait des alliés et des amis. » C'est ce que rappelait la France en 2002 devant l'Assemblée générale des Nations Unies au moment d'ouvrir la porte à la Suisse qui rejoignait cette institution après – c'est bien suisse – un vote populaire.

En cette année 2016, nous commémorons les 500 ans du traité « de paix perpétuelle » entre la Suisse et la France ; les 500 ans d'un accord qui marque un jalon important dans cette histoire de coopération, d'amitié et de paix. Alors que tant de conflits ont ensanglanté le continent européen à travers les siècles, il est remarquable de constater que la France et la Suisse sont en paix depuis un demi-millénaire. Nos deux pays sont par ailleurs devenus alliés sur la défense de nombreuses valeurs, par exemple dans le domaine des droits de l'homme et le combat contre la peine de mort.

Certes la relation entre la France et la Suisse a, c'est naturel, connu des hauts et des bas au fil du temps, mais elle a toujours été empreinte de respect et d'échanges, tels que ceux qui étaient prévus dans cette « paix de Fribourg » de 1516. La forme de ces échanges a – fort heureusement – évolué au gré des époques. Le présent ouvrage nous rappelle qu'il y eut plus d'un million de Suisses qui, au fil des siècles, se sont engagés militairement au service de la France, souvent par manque d'alternatives.

Aujourd'hui, la Suisse n'exporte plus de soldats – si ce n'est auprès du Saint-Siège – mais ses échanges avec ses voisins et avec la France n'ont jamais été aussi intenses ! La France est le quatrième pays d'exportation pour les produits suisses alors que la Suisse figure parmi les dix partenaires économiques les

plus importants de la France. Aujourd'hui les liens politiques, commerciaux, culturels, sociaux, sportifs, personnels, tout simplement humains, se dénombrent en millions chaque jour entre nos deux pays. Ainsi la France héberge la plus grande communauté de Suisses à l'étranger et la Suisse la plus grande communauté de Français expatriés. Chaque année, des milliers de jeunes Suisses et Français franchissent la frontière pour un séjour d'études ou de recherche. Et d'innombrables personnes qui vivent en France travaillent quotidiennement en Suisse, formant le plus grand groupe de travailleurs frontaliers du continent. On peut affirmer que c'est entre la Suisse et la France que la frontière se traverse le plus en Europe!

Le Conseil fédéral a pu constater *de visu* en été 2014, lors de sa traditionnelle « course d'école », à quel point cette frontière est plus couture que coupure. Présent en terre neuchâteloise, il a franchi une passerelle et s'est trouvé, pour la première fois de l'histoire mais presque sans le remarquer, *in corpore* en territoire français à admirer le Saut du Doubs, magnifique rivière qui nous unit bien plus qu'elle ne nous sépare. Après bien des péripéties, cette douce rivière file jeter son eau dans la Saône, puis dans le Rhône, autre fleuve que nos pays ont, comme une langue, en partage; le Rhône scintillant dont l'or bleu relie d'un trait d'union le blanc des sommets alpins à l'azur de la Méditerranée après avoir traversé des vignobles qu'il faut contempler à l'automne, lorsque la nature les fait flamboyer de rouge, histoire de compléter d'un clin d'œil ce tableau d'amitié tricolore.

L'amitié franco-suisse semble alors naturelle. Elle est d'intérêt mutuel. Nos aïeux avaient raison: elle doit être perpétuelle. Elle qui est née des suites d'un dernier affrontement à deux pas de Milan, la voici qui, au cours des siècles, au long de nos montagnes, de nos fleuves et de nos vignes, file d'un bon pas vers les mille ans!

Didier Burkhalter
Conseiller fédéral
Chef du Département fédéral des affaires étrangères

Prolégomènes

«Une alliance perpétuelle, c'est toujours une illusion dans l'histoire», pouvait-on entendre sur les ondes de France Culture¹. Et en effet, qui évoque encore la paix (déjà) perpétuelle de 1474, l'accord conclu entre les VIII Cantons confédérés et le duc Sigismond d'Autriche? Pourtant, ce jugement pessimiste résiste-t-il à l'étude en profondeur de l'amitié pluriséculaire franco-suisse? Tout de même 500 ans et bien plus encore si affinités! Et les points d'attractions n'ont pas manqué.

LA FRANCE DÉCOUVRE LES LIGUES SUISSES

La guerre de Cent Ans n'avait pas encore fini d'occuper le royaume de France que son roi prenait la mesure de l'importance de la Suisse pour sa propre existence. Il faut rappeler ici que l'alliance franco-suisse a débuté non pas au lendemain de Marignan, mais soixante ans plus tôt, après la défaite des Confédérés le 21 août 1444, à Saint-Jacques-sur-la-Birse près de Bâle. Ainsi, tout commença par une victoire française sur les Suisses qui aboutit le 28 octobre suivant au Traité d'Ensisheim, en Alsace, avec la Confédération des VIII Cantons de l'époque (Uri, Schwytz, Unterwald, Lucerne, Zurich, Zoug, Glaris, Berne). Le dauphin Louis (futur Louis XI) signe avec les Confédérés, en quête de respectabilité et de reconnaissance face aux grandes monarchies, un traité de «bonne, sincère et perpétuelle amitié»

¹ Jean-Noël Jeanneney, «Concordance des temps», *France Culture*, samedi 20 février 2016 vers 10 h 30.

qui préfigure l'établissement d'une nouvelle politique parachevée au début du siècle suivant. Dès 1447-1448, des envoyés français sont dépêchés outre-Jura afin d'attirer les Suisses dans l'alliance du roi par le moyen d'une capitulation militaire². La mission à Fribourg d'Aimery de Hoquedé et de Guillaume de Menypenny, envoyés par Charles VII en mai-juillet 1448 en vue de pacifier la querelle entre Fribourg et le duc de Savoie « est intéressante en ce sens qu'elle constitue la première manifestation d'une politique dont les rois de France ne se départiront jamais à l'égard de la Suisse, à savoir le maintien de la paix au sein des Liges, qui seul pouvait assurer le recrutement des troupes de cette nation au service de la Couronne »³. À ce titre, le service militaire étranger est le plus ancien et le plus fort de tous les liens qui aient uni la France à la Suisse. Le futur Louis XI attira ainsi habilement les Confédérés du côté du roi de France en les comblant de privilèges. Le Traité d'Ensisheim mentionne la faculté donnée aux négociants helvétiques de venir librement commercer dans le royaume. Début 1453, alors que s'achève la guerre de Cent Ans, un premier traité de paix perpétuelle – lequel consacre les articles d'Ensisheim – est établi à Montils-lès-Tours entre Charles VII, roi de France, et les *Suysses* et non plus avec chaque canton en particulier. Ce document stipule « que les Habitant & Sujets des Cantons Suisses de toute qualité pourront passer & retourner avec tous leurs biens, équipages, armes & bagages par tout le Royaume sans aucun trouble, & y commercer, pourvu qu'à l'occasion de cet Accord, il ne soit contrevenu à aucun point du Traité »⁴. Ce « Traité d'alliance de bonne et perpétuelle amitié » fut renouvelé en février 1464. Rien n'était trop onéreux pour s'attacher un service aussi sûr que celui des Suisses, appelés à devenir les gardiens de la Monarchie. Comme pour les Romains qui avaient été contraints de s'y prendre à

² Edouard Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses, de leurs Alliés et de leurs Confédérés, I, 1430-1559*, Berne, Paris, 1900, p. 5.

³ Edouard Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses, de leurs Alliés et de leurs Confédérés, I, 1430-1559*, Berne, Paris, 1900, p. 11.

⁴ *Traité historique et politique des Alliances entre la France et les XIII Cantons...* pp. 5-6.

plusieurs reprises pour ramener les Helvètes dans leur sphère d'influence, la France dut répéter elle aussi l'opération en ce qui concerne la Suisse. Plus de 300 actes diplomatiques furent signés au fil du temps entre la France et les Cantons suisses. Le traité du 10 janvier 1474 reconnaît aux troupes suisses une situation privilégiée dans le royaume, et les « lettres patentes » de Plessis-lès-Tours de septembre 1481 procurent des privilèges « personnels » aux Suisses. Ces derniers ont donc acquis l'ensemble de leurs droits avant 1516. Si le Traité de Paris de 1474 permettait aux militaires suisses de jouir « de toutes les franchises, immunités et privilèges, desquels les Sujets du Roi jouissent »⁵, Louis XI avait élargi encore le cercle des bénéficiaires à tous les ressortissants de la même nation qui s'établiraient de façon permanente sur le territoire français, ouvrant ainsi les frontières du royaume au commerce florissant des cantons. Les « lettres patentes » signées au mois d'octobre 1481 par le Parlement de Paris accordaient aux Suisses établis en France l'abolition des droits d'aubaine et de détraction, ainsi que l'exemption du guet et de la garde des portes. Par la suite, ces dispositions furent confirmées par plusieurs souverains. C'est que les Suisses vont être très rapidement d'un très bon rapport qualité prix pour le royaume de France puisqu'ils vont par leurs interventions successives jouer un rôle décisif dans la chute de Charles le Téméraire⁶ qu'ils vainquirent spectaculairement à Morat le 22 juin 1476 pour le plus grand profit de Louis XI. La France, prise en tenaille entre l'Angleterre et la Grande Bourgogne, jouait son avenir et à ce titre ce sont bien les Suisses (certes avec l'argent de la France) qui ont décidé du sort de l'histoire en Europe occidentale, en anéantissant la puissance militaire de la Grande Bourgogne, lors des batailles de Grandson, Morat, et Nancy, éloignant du même coup par ricochet les Anglais de leur

⁵ Jean-Louis Reichlen, *Capitulations et privilèges aux origines de l'alliance franco-suisse*. Lausanne, 1914, p. 33.

⁶ Voir à ce sujet l'article de Martine Roesch, paru dans votre *Suisse Magazine*, n° 177-178, mai-juin 2004, pp. 10-14: « Louis, Charles... et les Suisses ».

rêve d'appropriation de l'ouest de la France. Pendant près d'un demi-siècle, la Confédération en constant mouvement figure au rang de puissance de premier rang. Le célèbre Machiavel imaginait même que les Suisses allaient conquérir l'Europe entière. «Nul certes, mieux que Louis XII, ne savait que la réussite des projets d'agrandissement formés par la monarchie française au-delà des Alpes demeurait subordonnée à l'agrément de la grande Ligue de la Haute Allemagne. Dès lors, le renouvellement de l'alliance avec les cantons s'imposait. Les négociations ouvertes à cet effet se déroulèrent au milieu des circonstances les plus favorables.»⁷ Elles aboutirent à l'alliance franco-suisse, jurée à Lucerne le 16 mars 1499. Toutefois: «Ebauchées, puis établies sous Charles VII, consolidées sous Louis XI, sous Charles VIII et durant les dernières années du siècle, les relations entre la France et la Suisse se trouvaient rompues au moment de la mort de Louis XII.»⁸

LES SUISSES STOPPÉS À TEMPS À MARIGNAN

Depuis que les Uranais se sont emparés dès 1439 de la Léventine – la vallée supérieure du Tessin – les vallées de la Haute-Italie exercent sur les Confédérés une véritable fascination. Les Suisses avaient eu leur Austerlitz à Morat, ils connaîtront leur Waterloo à Marignan, autre «morne plaine» où finiront de s'abîmer les grands rêves méridionaux des Confédérés. Quel symbole que cette immense plaine comme n'en a jamais possédée la Suisse! C'est un peu comme une cour des Grands dans laquelle les «rustres des Alpes», comme les appelait le duc de Bourgogne, n'avaient pas vocation à jouer et où, ignorant jusqu'où ils pouvaient aller trop loin, ils s'étaient tout de même

⁷ Edouard Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses, de leurs Alliés et de leurs Confédérés, I, 1430-1559*, Berne, Paris, 1900, p. 93.

⁸ Edouard Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses, de leurs Alliés et de leurs Confédérés, I, 1430-1559*, Berne, Paris, 1900, p. 195.

aventurés et avancés de manière par trop hasardeuse, sans assurer leurs arrières au niveau des structures confédérales. Et le flamboyant François I^{er} le leur fit ainsi comprendre de manière cinglante. Qu'auraient-ils fait de toute manière d'une victoire à la Pyrrhus sans projet collectif? Les Suisses n'en rompent pas moins leur alliance avec la France au début de l'année 1512. Grave faute à ne jamais commettre de part et d'autre en tout temps et en toutes circonstances! A vouloir changer de versant, les Suisses finirent renversés lors de l'apparente catastrophe de Marignan qui révèle au grand jour toutes les failles et faiblesses du Corps helvétique aux membres désaccordés.

Tout le monde croit tout savoir sur Marignan et ce que la date contient. Jamais pourtant un événement n'a été autant instrumentalisé tant par les vainqueurs que par les vaincus. Victoire et défaite fondatrice de l'histoire des deux principaux pays impliqués, Marignan persiste à nous interpeller. Preuve en est l'abondante littérature sur «l'épilogue lamentablement funeste de Marignan»⁹. Arthur Mojonnier a pu ainsi écrire à ce sujet: «Les grandes défaites sont des bornes de l'histoire indiquant les limites tracées aux Suisses, tout en leur laissant assez de vigueur et de vitalité pour défendre leurs frontières.»¹⁰

Quand on cite les grandes dates de l'histoire de France, une des premières qui vient à l'esprit est Marignan 1515. Après avoir affronté avec témérité l'histoire de Marignan, l'ami Miège ne pouvait s'arrêter en si bon chemin et ne pas tirer les conséquences qui s'imposent après la cruelle défaite. Il ne pouvait raisonnablement, dans ces conditions, qu'écrire l'ouvrage que vous avez sous les yeux, pour le plus grand plaisir de ceux-ci. Nouveau challenge de taille pour l'auteur. Les grandes dates de l'histoire suisse dissimulent plus qu'elles n'exhibent. C'est là toute l'ambiguïté existentielle de la Suisse. Il faut bien avoir

⁹ E. Dürr, «Marignan et ses conséquences. Accord et alliance avec la France: 1515-1521» in *Histoire Militaire de la Suisse*, volume 2, cahier 4, Berne 1935, p. 637.

¹⁰ Arthur Mojonnier, *Histoire de la Confédération par le texte et par l'image*, Éditions Stauffacher, Zurich, 1967, p. 172.

quelque chose à quoi se raccrocher, qui fasse date précisément. Et c'est là que le bât blesse: nous avons mal à nos références. Inutile de songer à s'en prendre sérieusement aux mythes insaisissables surtout dès que la politique s'en mêle. Yvette Jaggi, ancienne syndique de Lausanne, s'en prend ainsi vertement à l'UDC pour avoir procédé «en cette année de commémoration de Marignan, à tous les raccourcis les plus grossiers». Cinq cents ans après, la sanglante bataille de Marignan divise encore la société. Rassurant quelque part que l'histoire puisse encore jouer les trouble-fêtes, les empêcheurs de tourner en rond au sein d'une société qui ne se préoccupe plus guère d'histoire et ne veut même plus en faire. Alors réjouissons-nous de ce tumulte qui a le grand mérite de nous faire réfléchir sur notre belle patrie, la Suisse. Pour l'ancienne conseillère aux Etats, «Monsieur Christoph Blocher préfère une irréalité instrumentalisée à des fins d'affirmation souverainiste et anti-Europe unie». Comme si la Suisse n'avait pas abandonné il y a cinq cents ans toute velléité de conquête militaire d'un chemin vers la mer pour développer avec ses voisins d'abord des relations pacifiques et fructueuses, en matière de commerce et de services bancaires. Cette option était bien plus profitable aux Confédérés que les continuelles campagnes menées pratiquement jusqu'à sa mort en 1522 par cet inlassable guerroyeur que fut le cardinal valaisan Mathieu Schiner. Marignan reste un fantasme post-traumatique de très longue durée qui fait que, comme pour la tragédie de la journée du 10 août 1792¹¹, nous persistons à ne pas vouloir connaître certaine chose. On le voit avec le traitement de l'étude remarquable de François Walter sur la mémoire collective de la bataille, lequel dénonce avec conviction le fait que 1515 aurait marqué le début de la politique suisse de neutralité.

¹¹ Alain-Jacques Tornare, «L'historiographie suisse de la journée du 10 août 1792». In: *Revue suisse d'Histoire*, vol. 43, 1993, n° 2, pp. 241-265. Voir aussi, *Le 10 août 1792 / Les Tuileries. L'été tragique des relations franco-suisse*, série «Grandes dates» dans la Collection Le Savoir suisse, 2012, n° 84. Voir l'ouvrage du même auteur sur le même thème à paraître fin 2016 chez SPEN à Paris et Cabédita à Bière.

La production « haudenschildienne » de 2014, publiée à grands frais a dû horrifier celui qui, quelque trente ans durant, a enseigné l'histoire nationale à l'Université de Genève. « Tout se passe comme si le message « waltérien », publié en 1995¹², était passé inaperçu, comme celui, plus ancien, de Denis de Rougemont pour qui la guerre tenait lieu alors de « sport brutal » que toute nation se devait de pratiquer pour exister. François Walter, dans son *Histoire de la Suisse* (vol. 1), reprend Rougemont et voit dans 1515 une finale perdue de Coupe d'Europe de football ! On est loin de la fameuse « bataille de géants ». Mais les idées reçues ont la vie dure. »¹³ Le traité de Paix perpétuelle qui en découle devait tout naturellement subir les conséquences d'une telle origine. Marignan et traité de Paix perpétuelle sont pourtant intimement liés. Sans cette défaite salvatrice, point de renoncement à la fuite en avant. Jean-Daniel Morerod, professeur médiéviste de l'Université de Neuchâtel, le dit sans ambages : « Le plus important est qu'à ce moment-là la Suisse cesse d'être une puissance. Marignan marque la fin d'une politique étrangère autonome marquée par les conquêtes. Pendant cinquante ans, avec les guerres de Bourgogne ou de Souabe, la Suisse avait été une grande puissance au cœur de l'Europe. On peut dire aussi que les Suisses ont perdu » contre quelqu'un qui les aimait bien... »¹⁴ Certains cantons l'avaient d'ailleurs bien compris avant les autres en s'abstenant de prendre part à cette bataille de trop et en arrêtant les frais avec le roi de France, promesse de gains ultérieurs. On a sous-estimé l'importance de ce Traité de Gallarate en donnant l'impression que les rats quittent le navire. L'exposition officielle « 1515 Marignano » présentée au Landesmuseum Zürich, du 27 mars au 28 juin 2015, laisse entendre que les cantons signataires se sont laissé acheter. On peut ainsi lire sur un pan-

¹² François Walter, « Marignan 1515 : traces de la mémoire d'une bataille de géants », in *Des arch. à la mémoire*, Éd. B. Roth-Lochner et al. 1995, 477-503.

¹³ Cf. courriel de Georges Andrey aux auteurs de l'introduction de G. Miège qui n'y avaient pas cité les travaux de François Walter.

¹⁴ Cité par Éric Felley, « Marignan, le dernier des mythes », *Le Matin*, mardi 7 avril 2015, pp. 4-5.

Table des matières

PRÉFACE	7
PROLÉGOMÈNES	9
DES DÉBUTS DE L'HISTOIRE SUISSE.....	45
LE SERVICE DES CAPITULATIONS	57
LOUIS XI, LA BOURGOGNE ET LES SUISSES.....	61
LES GUERRES D'ITALIE.....	67
DES SUISSES AU SERVICE DE FRANCE.....	101
LA FIN DE L'ENGAGEMENT.....	111
POUR CONCLURE	113
LES CAPITULATIONS AVEC LA FRANCE EN QUELQUES DATES	119
DESCRIPTION DES RÉGIMENTS SUISSES AU SERVICE DE FRANCE	123
ANNEXES	131
Annexe I.....	131
Annexe II.....	134
Annexe III.....	139
BIBLIOGRAPHIE	145
TABLE DES MATIÈRES.....	149